



CONFIRMATION D'UN AVERTISSEMENT PREALABLE

CADRE RESERVE A L'AGENT CONSTATATEUR

Références dossier :

Madame, Monsieur,

Je soussigné [titre et qualité], agissant en vertu des articles D.104 à D.108 du Code wallon du Patrimoine et me trouvant dans l'exercice de mes fonctions, conforme avoir donné verbalement un avertissement préalable pour les faits infractionnels mieux identifiés ci-dessous.

L'avertissement préalable concerne le bien suivant [identification du bien].

Le contrevenant de l'infraction faisant l'objet du présent avertissement préalable est [identification du contrevenant]

Description détaillée des actes infractionnels constatés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(1) Biffer la mention inutile

Dispositions du Code wallon du Patrimoine non respectées :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Situation juridique du bien :

.....
.....
.....
.....
.....

L'agent constatateur,
[nom, prénom]

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 avril 2024 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

La Ministre en charge du Patrimoine,

Valérie DE BUE